

Séance régulière du 9 septembre 2024
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 9 septembre 2024 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Mamou Kaba, directrice générale et greffière-trésorière.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

Le maire fait mention de l'état d'avancement des travaux après le déluge du 9 août 2024 et de quelques résidences familiales à brancher sur l'aqueduc de six pouces.

189-09-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2024

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il a été posé des questions en lien avec :

- Les travaux Publics
- La phase 1 de la TECQ-2019-2024
- La demande d'aide financière concernant la tempête Debby

5. ADMINISTRATION

5.1. Adoption des dépenses d'août 2024

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 31 août 2024

5.3. Paiement de frais des travaux de rénovation du sous-sol et de la salle de bain Femmes -Hommes exécutés par construction Patrice Bélair

6. RESSOURCE HUMAINE

6.1. Mandater la firme groupe Consilium pour le recrutement d'un directeur(trice) des travaux publics

6.2. Fin de probation – employé 13-117

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Mise à jour du plan de sécurité civile

7.2. Démission de Madame Stéphanie Lambert pompière – Remplacer par Monsieur Nathan Langevin pompier

8. TRANSPORT/VOIRIE

8.1. Résolution – Reddition de compte – Projet TECQ2019/2024-Phase1

8.2. Mandater la firme Pavage Gravel Inc. à asphalté les parties sectionnées du Rang Waterloo et du Chemin du Lac Rond par suite des pluies du 09 août 2024

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2. PROCÈS-VERBAUX

190-09-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

191-09-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

192-09-2024

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} août 2024 au 31 août 2024 totalisant un montant de 285 232.76\$ tel que présenté et les salaires d'août au montant de 29 979.95\$.

Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	2276.97\$
Service de cartes Desjardins	1085.16\$
Sogetel	156.33\$
TéluS	69.58\$
Sonia Bellemare	168.43\$

Évelyne Caya-Pelletier	16.96\$
CNS Sécurité	640.87\$
Construction et Agrégats Lessard	4283.98\$
Denis Bergeron	28.33
Excacation Arseneault	11 359.56\$
Infoteck	459.85\$
Mamou Kaba	89.98\$
Michel Pelletier	201.65\$
Nordikeau	577.46\$
Régie d'aqueduc de Grand-Pré	8995.00\$
9219-4463 Québec Inc.	15 158.61\$
Age D'Or de Sainte-Angèle-de-Prémont	300.00\$
Bergeron Électrique	229.81\$
BMR-Matériaux F.P.	313.25\$
Boisvert Mini-Mécanik	104.63\$
Centre de rénovation St-Paulin	21.83\$
CRSBP Du Centre du Québec	2.88\$
Emco Québec	27 293.26\$
Épicerie Jacques Lessard	251.79\$
Fonds d'information sur le territoire	18.00\$
Forage 3D	188 128.34\$
Guillaume Morrissette	492.41\$
I Gagnon & Fils	698.01\$
ICIMÉDIAS	352.97\$
IT Cloud Solutions	965.10\$
Kalitec Signalisation	7 266.42\$
Librairie Poirier	164.54\$
Mathieu Béland	100.00\$
MRC de Maskinongé	4 091.89\$
Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	4 366.55\$
Nancy Gagnon Ringuette	400.00\$
PG Métal Repentigny	80.48\$
Qualilab inspection	1 419.51\$
René Boisseneault	210.00\$
Xylem	2 232.20\$
Total	285 232.76\$

Monsieur le maire demande le vote.

193-09-2024

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 août 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

194-09-2024

PAIEMENT DE FRAIS DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU SOUS-SOL ET DE LA SALLE DE BAIN FEMMES-HOMMES EXÉCUTÉS PAR CONSTRUCTION PATRICE BÉLAIR

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation du sous-sol et de la salle de bain Femmes - Hommes ont été complétés par Construction Patrice Bélaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte le paiement de frais des travaux de rénovation de Construction Patrice Bélair au montant de 39 677.87\$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

6. RESSOURCE HUMAINE

195-09-2024

MANDATER LA FIRME GROUPE CONSILIUM POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR(TRICE) DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le directeur des travaux public a informé le conseil municipal verbalement qu'il quitterait son poste le 15 décembre 2024 prochain;

CONSIDÉRANT le besoin de la municipalité de pourvoir le poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait affaire avec le Groupe Consilium Inc. pour l'offre de services d'embauche du personnel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil mandate la firme de ressource humaine, Groupe Consilium à accompagner la municipalité dans le processus d'embauche d'une personne agissant à titre directeur(trice) des travaux publics.

Monsieur le maire demande le vote.

196-09-2024

FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ 13-117

CONSIDÉRANT la résolution numéro 124-05-2024 relative à l'embauche de l'employé numéro 13-117, en date du 27-05-2024;

CONSIDÉRANT la période de probation s'est terminée le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le comité des ressources humaines a effectué l'évaluation de fin de probation et la recommandation de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé numéro 13-117;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal confirme l'employé numéro 13-117 à titre de coordonnatrice de la bibliothèque de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Monsieur le maire demande le vote.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

197-09-2024

MISE À JOUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du plan de sécurité civile de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit être faite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et

unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte la mise à jour du plan de sécurité civile.

Monsieur le maire demande le vote.

198-09-2024

DÉMISSION DE MADAME STÉPHANIE LAMBERT POMPIÈRE-REMPLENER PAR MONSIEUR NATHAN LANGEVIN POMPIER

CONSIDÉRANT Madame Stéphanie Lambert a remis sa démission à titre de pompière à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT Monsieur Nathan Langevin désire combler le poste vacant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey, appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que ce conseil accepte l'embauche de Monsieur Nathan Langevin à titre de pompier à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

8. TRANSPORT/VOIRIE

199-09-2024

RÉSOLUTION - REDDITION DE COMPTE-TECQ2019/2024-PHASE 1

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 (Travaux de pavage, Travaux d'aqueduc et voirie – Rue Alfred et Lupien) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no^o1 (Travaux de pavage, Travaux d'aqueduc et voirie – Rue Alfred et Lupien) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par madame la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont approuve par la présente résolution que les coûts des travaux réalisés de (337 250.34\$) pour la phase 1 de la TECQ sur Alfred et Lupien sont véridiques.

Monsieur le maire demande le vote.

200-09-2024

MANDATER LA FIRME PAVAGE GRAVEL INC À ASPHALTER LES PARTIES SECTIONNÉES DU RANG WATERLOO ET DU CHEMIN DU LAC ROND PAR SUITE DES PLUIES DU 09 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT les bris de ponceaux sur le rang Waterloo et sur le Lac Rond lors des pluies du 09 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de remplacement de ponceau sont terminés et reste à effectuer les travaux d'asphaltage sur le rang Waterloo et sur le Chemin du Lac Rond.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Lacrousière appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne les services de Pavage Gravel Inc. pour les travaux d'asphaltage dudit Rang et Chemin.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est demandé :

- La mise à jour et l'état d'avancement de quelques dossiers administratifs

14. CLÔTURE DE LA SESSION

201-09-2024

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 19h.

Michel Pelletier
Maire

Mamou Kaba
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire